

AVIS

Réf. :RUR.18.175.AV-Nature
Date d'approbation : 20/04/2018

Demande de dérogation émanant de Monsieur Olivier DAVID concernant la mise à mort de castors à Dochamps

DONNEES INTRODUCTIVES	
-----------------------	--

<u>Type de dossier :</u>	Demande de dérogation aux mesures de protection des espèces animales et/ou végétales
<u>Demandeur :</u>	SPW – Département de la Nature et des Forêts – Direction de la Nature
<u>Date de réception de la demande et références :</u>	12/03/2018 – DNF/DN/SL/sla/2018-CA-25/Sorties 2018: 6082
<u>Délai de remise d'avis :</u>	45 jours
<u>Référence légale :</u>	Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature
<u>Préparation de l'avis :</u>	Pôle Ruralité – Section Nature

AVIS

Réuni ce 17 avril 2018, le Pôle « Ruralité » Section « Nature » a examiné le dossier repris sous rubrique et a **accepté** que soit accordée la dérogation demandée.

Après avoir été reporté lors de la réunion précédente faute d'éléments apportant un éclairage suffisant, cet avis se fonde essentiellement sur le rapport de visite du 9 mars 2018 (réceptionné ce 17 avril). L'agent de la Direction de Marche-en-Famenne se dit mitigé et laisse entendre que toutes les mesures de prévention n'ont pas été mises en place. Il ressort toutefois que la mise en œuvre de celles-ci nécessite l'absence de tout castor lors de la phase de travaux, ce qui justifie préalablement la destruction tant du barrage que des individus. Cette autorisation devra cependant être conditionnée à la réalisation, dans un délai aussi court que possible, des aménagements nécessaires pour éviter le retour de l'animal, voire pour qu'un tel retour ne soit plus problématique et puisse être accepté par le demandeur. Il s'agira notamment de prendre les mesures de prévention et de protection adéquates au niveau des berges de l'étang (réparation et placement de treillis ou enrochement ou toute autre technique empêchant le fouissage, réfection de la clôture existante...).



Philippe BLEROT
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »